

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28/01/19  
COMPTE-RENDU**

Le vingt-huit janvier deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué le vingt-deux janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Membres du Conseil Communautaire :****Nombre de membres en exercice : 93****Nombre de présents ou représentés : 74 du point n° 1 au point n° 10, 72 au point n° 11 et 74 du point n° 12 au point n° 30.****Secrétaire de séance : M. Damien DURANCEAU****Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ représenté par son suppléant, M. Sylvain GOSIOSO
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Hourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON représenté par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Garde-Colombe :
  - M. Edmond FRANCOU
  - M. Damien DURANCEAU
  - M. Daniel NUSSAS représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL représenté par sa suppléante, Mme Evelyne GAUTHIER
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Philippe AMIC
- Pour la commune de Larnage-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Laurent MAGADOUX
  - M. Robert GARCIN représenté par Mme Martine GARCIN à qui il a donné procuration
  - Mme Dominique MICHELENA
  - M. Michel JOANNET
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Alain D'HEILLY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU

- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par Mme Josy OLIVIER à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain GABET
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP représenté par M. Gérard MAGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Michel DESRUMAUX
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par son suppléant, M. Éric RANGER
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH représentée par son suppléant, M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par son suppléant, M. Michel COUBAT
- Pour la commune de Serres :
  - M. Bernard MATHIEU
  - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
  - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christiane GHERBI
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Marcel BAGARD
  - M. Nicolas LAUGIER
  - M. Michel AILLAUD
  - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Christine REYNIER
  - M. Christophe LEONE représenté par M. Marcel BAGARD à qui il a donné procuration
  - M. Sylvain JAFFRE représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - Mme Colette RODRIGUEZ représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
  - M. Michel BRUNET
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - M. Albert MOULLET
  - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI représentée par M. Sylvain GOSIOSO à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Patrice COLOMBERO
- Pour la commune de Valdoule :
  - M. Gérard TENOUX
  - Mme Nathalie BOURGEAUD
  - Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

**Absents non représentés :**

- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Jean-Philippe GEFFROY
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Gino VALERA
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI

- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : M. Jean-Philippe MARTINOD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : M. Saïd SAOUDI
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON



### **Ordre du jour :**

- Modification de l'annexe 1 à la convention relative à l'organisation du service ADS
- Création d'un RAM intercommunal itinérant
- RAM du Laragnais / avenant à la convention d'objectifs avec l'Ile aux Enfants
- Avis de la CCSB sur le projet de SRADDET
- Adhésion à la fédération nationale des SCOT
- Motion de défense de la gare de Laragne et du service public ferroviaire
- Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations gestionnaires des offices de tourisme intercommunaux pour l'année 2019
- Taxe de séjour – Instauration des contrôles dans les hébergements et assermentation d'un agent
- Attribution du marché de collecte des déchets ménagers sur le secteur géographique Baronnie / Ribiers Val de Méouge / Serrois / Valdoule
- Contrat de location des bennes de stockage des pneus avec la société TFM
- Recrutement d'un contractuel sur emploi permanent / Chargé de mission « Lutte contre le gaspillage alimentaire »
- Recrutement d'un contractuel sur emploi permanent / Chargé de mission « Déchets verts »
- Recrutement d'un contractuel sur emploi permanent / Chargé de mission « GEMAPI – PCAET »
- Recrutement d'un contractuel sur emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité/ Assistant Ressources Humaines
- Accueil de stagiaires de l'enseignement supérieur / Octroi d'une gratification
- Autorisation budgétaire spéciale / ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget
- Création d'un budget annexe « services communs »
- Fermeture de la sous-régie de recettes pour la vente composteurs individuels
- Rectification de l'attribution de compensation provisoire 2019 de la commune de Sisteron
- Action sociale / définition de l'intérêt communautaire pour la participation à la mission prévention
- Convention avec l'Education nationale pour l'organisation d'activités scolaires impliquant des intervenants extérieurs en musique
- Ecole de musique intercommunale : convention avec la commune de Serres pour la location de locaux
- Convention-cadre de mise à disposition des communes du service SIG pour la réalisation d'inventaires géolocalisés
- RGPD : désignation du délégué à la protection des données
- OPAH – attribution des subventions de la CCSB aux propriétaires
- Convention avec l'Etat concernant l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet – année 2019
- Désignation des représentants de la CCSB au sein d'organismes extérieurs / délibération modificative
- Détermination du lieu de réunion du conseil communautaire

- Questions diverses



Lecture est faite par le président du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 18 décembre 2018, qui est adopté et ensuite signé.

En début de réunion, M. Daniel SPAGNOU sollicite le vote du conseil communautaire concernant l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour. Ces points concernent :

- Motion de soutien à la résolution de l'AMF
- Reprise du passif du SMEMPAB

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition. Ces points sont ajoutés à l'ordre du jour.



### **1. Modification de l'annexe 1 à la convention relative à l'organisation du service**

*Projet de délibération stratégique présenté par Jean-Marc DUPRAT*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la modification de l'annexe 1 de la convention relative à l'organisation du service ADS commun (détaillée dans la délibération).

### **2. Création d'un RAM intercommunal itinérant**

*Projet de délibération stratégique présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la création d'un Relais Assistante Maternelle (RAM) intercommunal itinérant et autorise le président à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **3. RAM du Laragnais / avenant à la convention d'objectifs avec l'Ile aux Enfants**

*Projet de délibération stratégique présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- adopte l'avenant n°2 à la convention d'objectifs pluriannuelle 2018-2020 conclue avec l'association l'Ile aux Enfants ;
- autorise le président à signer cet avenant.

### **4. Avis de la CCSB sur le projet de SRADDET**

*Projet de délibération stratégique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 64 (48 pour, 16 contre et 10 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire émet un avis favorable sur le projet de SRADDET tout en demandant à la Région :

- de préciser les modalités de gouvernance des instances territoriales de dialogue destinées, à l'échelle de l'espace alpin, à accompagner la déclinaison des objectifs et de modulation des règles (croissance démographique, consommation de l'espace, productions de logements à l'échelle des intercommunalités).
- d'inclure les communes de Serres (1 300 habitants), Rosans (502 habitants) et la Motte du Caire (545 habitants) dans la liste des communes identifiées comme centres locaux de proximité.

- de faire figurer l'aire Sisteronaise au même titre que Gap et Digne les Bains comme espace d'appui au développement économique sur la carte « Polarités et espaces à conforter » de l'axe « stratégie d'aménagement économique régionale.
- de reconsidérer pour l'espace alpin, le mode de calcul de la consommation des espaces les espaces agricoles, naturels et forestiers (EANF) observés sur la période de référence du SRADDET (Base OCSOL, vue satellite) au regard de la consommation réelle observée sur la même période.
- de ne pas appliquer le principe de réduction par deux de la consommation des espaces naturels dans les territoires de faible densité de population.

#### **5. Adhésion à la fédération nationale des SCOT**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'adhésion à la fédération nationale des SCOT
- désigne Philippe MAGNUS comme représentant titulaire et Jean-Pierre TEMPLIER comme représentant suppléant au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

#### **6. Motion de défense de la gare de Laragne et du service public ferroviaire**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte la motion visant à s'insurger contre la décision qui conforte la volonté de désengagement progressif de la SNCF sur la ligne des Alpes, et à exiger le maintien des heures d'ouverture du guichet du premier au dernier train de la journée, ainsi que de l'ensemble des personnels.

#### **7. Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations gestionnaires des offices de tourisme intercommunaux pour l'année 2019**

*Projet de délibération stratégique présenté par Damien DURANCEAU*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- autorise le président à signer avec chaque association gestionnaire d'un office de tourisme intercommunal une convention d'objectifs et de moyens pour 2019,
- approuve le versement des subventions mentionnées au contrat d'objectif, ainsi que le reversement d'une partie du produit de la taxe de séjour,
- décide de prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget général 2019 de la CCSB.

#### **8. Taxe de séjour – instauration de contrôles dans les hébergements et assermentation d'un agent**

*Projet de délibération stratégique présenté par Damien DURANCEAU*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 68 (67 pour, 1 contre et 6 abstentions)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à engager toutes les mesures nécessaires auprès du Tribunal de Grande Instance de Digne-les-Bains pour faire assermenter un fonctionnaire, et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **9. Attribution du marché de collecte des déchets ménagers sur le secteur géographique Baronnies / Ribiers Val de Méouge / Serrois / Valdoule**

*Projet de délibération technique présenté par Marcel BAGARD*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer et exécuter le marché attribué par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à l'entreprise PAPREC-Gros Environnement pour un montant estimatif de 2.340.000 € HT soit 2.574.000 € TTC pour la durée totale du marché (6 ans).

#### **10. Contrat de location des bennes de stockage des pneus avec la société TFM**

*Projet de délibération technique présenté par Alain D'HEILLY*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à signer le renouvellement des contrats de location des bennes de stockage des pneus avec la société TFM Collecte Sud.

#### **11. Recrutement d'un contractuel sur emploi permanent / Chargé de mission « Lutte contre le gaspillage alimentaire »**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)*

*M. Alain D'HEILLY n'a pas participé au vote*

*M. Dominique DROUILLARD (procuration donnée à M. D'HEILLY) n'a pas participé au vote*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide de maintenir l'emploi permanent d'attaché territorial repris au tableau des effectifs de la CCSB par délibération du 17 janvier 2017 ;
- approuve le principe de recruter un agent contractuel sur cet emploi, considérant la nature des fonctions à exercer et le caractère temporaire de la mission ;
- décide que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré correspondant au 2<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché territorial ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget des déchets ménagers 2019 de la CCSB ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment le contrat de l'agent concerné.

#### **12. Recrutement d'un contractuel sur emploi permanent / Chargé de mission « Déchets verts »**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création d'un emploi permanent d'attaché territorial à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 ;
- approuve le principe de recruter un agent contractuel sur cet emploi, considérant la nature des fonctions à exercer et le caractère temporaire de la mission ;
- décide que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'attaché territorial ;
- décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs correspondant au budget annexe des déchets ménagers,
- décide de prévoir les crédits nécessaires au budget concerné ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment le contrat de l'agent concerné.

#### **13. Recrutement d'un contractuel sur emploi permanent / Chargé de mission « GEMAPI - PCAET »**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création d'un emploi permanent d'attaché territorial ;

- approuve le principe de recruter un agent contractuel sur cet emploi à compter du 18 mars 2019, considérant la nature des fonctions à exercer et le caractère temporaire de la mission ;
- décide que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'attaché territorial ;
- décide de prévoir les crédits nécessaires au budget général 2019 de la CCSB ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment le contrat de l'agent concerné.

#### **14. Recrutement d'un contractuel sur emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité / Assistant Ressources Humaines**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création d'un emploi non permanent d'assistant RH ;
- décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs correspondant au budget général ;
- décide de prévoir les crédits nécessaires au budget concerné ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment le contrat de l'agent concerné.

#### **15. Accueil de stagiaires de l'enseignement supérieur / Octroi d'une gratification**

*Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le principe de l'accueil des stagiaires de l'enseignement supérieur au sein de la CCSB ;
- décide de verser le montant de gratification minimum prévu par la loi,
- décide de prévoir les crédits nécessaires aux budgets de la CCSB ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment les futures conventions de stage.

#### **16. Autorisation budgétaire spéciale / ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur le budget principal 2019 :

- Au chapitre 20 : Immobilisations incorporelles
  - Article 2051 : achat de 130 antivirus (renouvellement des antivirus des postes actuels de la CCSB) à l'entreprise DPS informatique 04200 SISTERON, pour un montant de 2 119,04 € HT soit 2 542,85 € TTC ;
  - Article 2051 : achat d'une licence office standard 2016 pour le service aux communes à l'entreprise office center pour un montant de 74,50 € HT soit 89,40 € TTC.

TOTAL TTC : 2 632,25 €.

- Au chapitre 21 : Immobilisations corporelles
  - Article 21571 : achat d'un camion plateau FIAT DUCATO destiné au service aux communes à l'entreprise Pedinielli – 05000 GAP, pour un montant de 21 276,24 € HT soit 25 531,49 € TTC ;

- Article 2183 : achat d'un ordinateur portable pour le service aux communes par le biais de l'UGAP pour un montant de 631,12 € HT soit 757,34 € TTC ;
- Article 2183 : achat d'un vidéoprojecteur pour les réunions du conseil communautaire à l'entreprise RICOH France sud-est – 13100 Aix-en-Provence pour un montant de 752,40 € HT soit 902,88 € TTC ;
- Article 2184 : remboursement à l'office de tourisme des Hautes Terres de Provence de la main d'œuvre et des frais de déplacement pour la pose de tubes de visée dans le cadre de l'opération « signalétique » pour un montant de 805,00 € HT soit 966,00 € TTC.

TOTAL TTC : 28 157,71 €.

### **17. Création d'un budget annexe « services communs »**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la création d'un budget annexe « services communs ».

### **18. Fermeture de la sous-régie de recette pour la vente de composteurs individuels**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la fermeture de la sous-régie de recettes pour la vente de composteurs individuels.

### **19. Rectification de l'attribution de compensation provisoire 2019 de la commune de Sisteron**

*Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le nouveau montant provisoire d'AC de la commune de Sisteron pour 2019 qui s'élève à 4 842 937,30 € en fonctionnement et 188 367 € en investissement soit un total de 5 031 304,30 €.

### **20. Compétence action sociale / définition de l'intérêt communautaire / mission prévention**

*Projet de délibération stratégique présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la précision (détaillée dans la délibération) de la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « Action Sociale ».

### **21. Convention avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités scolaires impliquant des intervenants extérieurs en musique**

*Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte la convention et autorise le président à la signer.

### **22. Ecole de musique intercommunale : convention avec la commune de Serres pour la location de locaux**

*Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- adopte la convention de location des locaux à la commune de Serres,
- autorise le président à la signer.

### **23. Convention-cadre de mise à disposition des communes du service SIG pour la réalisation d'inventaires géolocalisés**

*Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention cadre avec les communes intéressées.

### **24. RGPD : désignation du délégué à la protection des données**

*Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la désignation du SICTIAM comme Délégué à la Protection des Données de la CCSB
- autorise le président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **25. OPAH – attribution des subventions de la CCSB aux propriétaires**

*Projet de délibération technique présenté par Jean-Marc DUPRAT*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les montants de subventions allouées aux propriétaires, conformément au tableau mentionné dans la délibération.

### **26. Convention avec l'Etat concernant l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet – Année 2019**

*Projet de délibération technique présenté par Jean-Marc DUPRAT*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire est invité à délibérer afin d'autoriser le président à signer la convention avec l'Etat concernant l'aire d'accueil des gens du voyage.

### **27. Désignation des représentants de la CCSB au sein d'organismes extérieurs / délibération modificative**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne :

- Gérard NICOLAS comme délégué titulaire au Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) ;
- Gérard NICOLAS comme délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte « Espace Randonnée des Pays du Buëch » (ce syndicat a été dissout mais l'assemblée délibérante du syndicat doit encore se réunir pour voter le compte administratif 2018) ;
- Gérard NICOLAS comme délégué au sein de l'association « Office du Tourisme du Sisteronais-Buëch ».

### **28. Détermination du lieu de réunion du conseil communautaire**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

Délibération retirée de l'ordre du jour : après contrôle par les services de la CCSB, la salle n'est pas adaptée pour accueillir les réunions du conseil communautaire.

### **29. Motion de soutien à la résolution de l'AMF**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 74 (74 pour)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte la motion visant à soutenir la résolution générale du 101<sup>ème</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement et de soutenir l'Association des Maires de France (AMF) dans ses discussions avec le gouvernement.

### **30. Reprise du passif du SMEMPAB**

*Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 74 – Suffrages exprimés : 73 (73 pour et 1 abstention)*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'accepter les conditions de remboursement de la ligne de trésorerie du SMEMPAB :
- d'autoriser le président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à leur mise en œuvre.